

DÉLIBÉRATION N°2023-24_057
du Conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 6 février 2024

3 – Affaires immobilières

Point n° 3.2 « Demande d'occupation d'un logement par nécessité absolue de service »

La délibération étant présentée pour décision

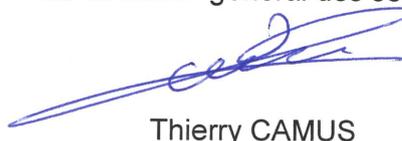
Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 14 Membres représentés : 11 Total : 25	Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0

VU les articles R. 2124-64 à D. 2124-75-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;
VU le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement ;
VU Arrêté du 31 décembre 2020 fixant les listes de fonctions des établissements d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation prévues aux articles R. 2124-65 et R. 2124-68 du code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte ;
VU l'accord du CODIR de l'IUT Nord Franche-Comté en date du 11 janvier 2024 ;
VU l'accord de Monsieur le Directeur de l'IUT Nord Franche-Comté en date 18 janvier 2024.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la demande d'occupation d'un logement par nécessité absolue de service, en annexe.

Besançon, le 07 février 2024

Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services



Thierry CAMUS



Annexe / pièce jointe :
Annexe 3.2.1 Demande d'occupation logement NAS

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté

Annexe 1b - DEMANDE D'OCCUPATION D'UN LOGEMENT PAR NAS

Composante	Localisation	Adresse	bâtiment /étage/gauche droite	Nb Pièces	Superficie	Fonction principale du bénéficiaire	Montant mensuel de la redevance
IUT NFC	Belfort	Rue Engel Gros 90 000 Belfort	1er étage droite	5	109m2	ATRF en CDI Responsable service technique	0,00 €

Date : le 18/01/2024

Signature du directeur de la composante

